042-214203184-20221121-D20221121-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations
De la commune
D'USSON-EN-FOREZ

Délibération n° D20221121-03
Du 21 novembre 2022
ASSURANCES
CONVENTION DE GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR LES MARCHÉS DES
ASSURANCES
AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Nombre de membres			Date de la convocation	16.11.2022	
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX

V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (9)

Absents: MAIILET-BERT P – BONNVAUX V – PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ASSURANCES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARCHÉS DES ASSURANCES AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414- 3
- Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113- 6 à L 2113- 8
- Considérant que les marchés d'assurance arrivent à échéance prochainement,
- Considérant les besoins de la commune en matière d'assurance hors risque statutaire,
- Considérant que la constitution d'un groupement de commande avec plusieurs collectivités du territoire permettrait de réaliser des économies d'échelle,
- Considérant que le domaine des assurances est un domaine spécifique qui nécessite des compétences particulières et qu'il pourrait s'avérer opportun de bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de ces marchés par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en la matière,

Le maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ Approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurances et de marchés de prestation d'assurance hors risque statutaire,
- ✓ Valider la convention-cadre afférente proposée et en autoriser la signature par le maire.

Loire Forez agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement de commande et c'est la commission d'appel d'offres de Loire Forez agglomération qui sera compétente pour choisir les attributaires.

Ouï cet exposé er après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ✓ Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurances et de marchés de prestation d'assurance hors risque statutaire,
- ✓ Valide la convention-cadre afférente proposée et en autorise la signature par le maire,

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 novembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL	La secrétaire de séance, Josette FOLLÉA	